



## caution solidaire, que dois je faire ?

Par **carabine**, le **06/10/2010 à 16:10**

je me suis portée caution solidaire en 2007 pour qqun que je ne vois plus, et cette personne a des impayés et comme ça a trainé un peu on me réclame aujourd'hui 10534 euros que je n'ai pas.

Je suis actuellement employée à 14h par semaines et je gagne 437€.

Que dois-je faire? je suis très mal à l'aise depuis....

Merci pour votre aide

Carabine

Par **Domil**, le **06/10/2010 à 17:31**

Il faut vérifier que votre engagement de caution était valide (il arrive souvent qu'il ne le soit pas).

Avez-vous copie de cet engagement ?